



GROUPE DE RECHERCHE ET D'APPUI CONSEIL POUR LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET LA BONNE GOUVERNANCE

SENEGAL LÉGISLATIVES 2022

📍 Elections législatives du 31 juillet 2022

POUR LA TENUE
D'ÉLECTIONS ,
CRÉDIBLES,
PACIFIQUES
ET TRANSPARENTES



PROGRAMME D'OBSERVATION ET DE MONITORING DES ELECTIONS LEGISLATIVES 2022

DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE

Avec l'appui de l'Ambassade du Canada

Canada 

DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE

ÉLECTIONS LEGISLATIVES DU 31 JUILLET 2022 AU SÉNÉGAL

I. Introduction

A. Présentation du GRADEC

Le GRADEC est une organisation de la société civile créée en 2014 dont la mission est de contribuer à l'avènement d'une société démocratique fondée sur des valeurs de progrès et de justice sociale. Il promeut la liberté, les droits humains et les principes de paix et de sécurité. Le GRADEC inscrit ses actions dans trois domaines :

- La gouvernance politique et démocratique
- La gouvernance territoriale
- La paix, la sécurité et les droits des femmes et des minorités.

Dans le cadre de la tenue des élections législatives du 31 juillet 2022, le GRADEC, avec l'appui du Fonds canadien d'initiatives locales de l'Ambassade du Canada au Sénégal a élaboré et mis en œuvre le projet « TANN SUNNUY DEPUTES 2022 CI DIAM » afin de contribuer à la tenue d'un scrutin crédible, transparent et pacifique. C'est ainsi que nous avons déployé des moniteurs et observateurs dans les cinq régions qui constituent le bassin électoral stratégique : Dakar, Thiès, Diourbel, Saint-Louis et Ziguinchor. Ce choix est loin d'être fortuit, car ces régions représentent 62 % de l'électorat national inscrit dans le fichier électoral.

La plateforme de veille électorale du GRADEC a reposé sur trois piliers principaux, à savoir :

- Le monitoring de la violence
- L'observation du déroulement du scrutin
- La mise en place d'un dispositif de veille électorale le jour du scrutin

En effet, c'est suite au constat de tensions latentes, nées de la conduite du processus électoral avec les difficultés ayant marqué la période d'enrôlement des électeurs et l'invalidation de listes à l'occasion du dépôt des candidatures que le GRADEC a très tôt perçu la nécessité de mettre en œuvre un certain nombre de mesures visant à prévenir les violences électorales préjudiciables à une bonne tenue du scrutin.

B. Dispositif déployé par le GRADEC pour les élections

Après les avoir renforcés techniquement, le GRADEC a déployé :

- 30 moniteurs de la violence électorale
- 60 observateurs

Le GRADEC a également conçu une plateforme technique, réceptacle de toutes les données remontées.

Une cellule de veille électorale a également été installée et s'est structurée comme suit :

- Une chambre de collecte de données qui étaient reçues des observateurs par les opérateurs de saisie qui en ont assuré le traitement et qui ont interagi tout au long du scrutin avec les observateurs.
- La cellule d'analyse qui est un niveau intermédiaire s'est chargée de l'appréciation et de l'analyse des données collectées pour proposer des notes d'orientation.
- La cellule de décision qui a été la destinataire de toutes les données et analyses reçues des autres cellules pour définir les stratégies les plus pertinentes de traitement des données et des dysfonctionnements identifiés.

La Cellule a été coordonnée par M. Ababacar Fall, Secrétaire général du GRADEC.

L'ensemble du dispositif a été installée aux Résidences Mamoune sise sur la VDN depuis le 30 juillet 2022. Les travaux se terminent aujourd'hui.

II. Conclusions préliminaires

A la suite des observations faites sur le scrutin, le GRADEC présente les constatations suivantes comme premières données :

A. Du monitoring de la violence électorale

Grâce au déploiement de moniteurs de la violence dont la mission a consisté tout au long de la campagne électorale et jusqu'à la proclamation provisoire des résultats, à collecter les données recueillies sur le terrain, la plateforme du GRADEC a pu suivre les incidents qui se sont produits dans les régions qui constituent nos cibles. Ces données enregistrées au niveau de la plateforme de veille par des opérateurs sont analysées et consignées dans des rapports périodiques qui sont rendus publics.

A cet effet un site a été créé sous le nom : <https://legislatives2022.gradec.org> lequel site permet à tous ceux qui sont désireux de le consulter, d'avoir accès aux résultats du monitoring de la violence, de l'observation et à des informations d'ordre général se rapportant au processus.

Le monitoring de la violence électorale qui a débuté le 17 juillet a permis de produire 2 rapports hebdomadaires dont les résultats sont les suivants :

- 2 incidents de violence à Dakar,
- 2 incidents de violence à Saint Louis,
- 1 incident de violence à Thiès

Les types de violences concernant ces incidents sont : agression physique, affrontement entre groupes de personnes, destruction de biens privés et menaces d'agression physique.

Les militants des coalitions sont les auteurs et les victimes des incidents de violence.

Le climat électorale, instrument de mesure permettant d'apprécier les signes annonciateurs de violences, font cas d'un climat électorale à faible intensité dans une proportion de 85% en moyenne au niveau des 5 régions concernées par le monitoring de la violence électorale. Dans une proportion de 10% environ, la tension était d'un niveau moyen.

B. De l'observation électorale :

Grâce au dispositif mis en place, les informations suivantes ont pu être recueillies en temps réel et d'ailleurs disponibles sur le site web du Projet :

A l'ouverture

- 66% des bureaux de vote couverts par notre dispositif ont ouvert à l'heure. Nous rappelons qu'il a été retenu de considérer un bureau de vote en retard dans l'ouverture au-delà de 30 minutes après 8h.
- Les raisons du retard dans la proportion des 34% des bureaux observés sont respectivement :
 - Difficultés de mise en place et d'organisation au démarrage
 - Absence d'un ou de plusieurs membres de bureaux de vote
 - L'absence d'un matériel électoral
 - La non présence des forces de sécurité dans les lieux de vote
- Pour ce qui s'agit de la présence des membres des bureaux de vote à l'ouverture, dans une proportion de 98% des bureaux, le président était présent.
- Si l'on se penche sur le matériel électoral, hormis les moyens d'éclairage et les PV de réclamation, la quasi-totalité du matériel électoral était disponible dans les bureaux de vote couverts par les observateurs du GRADEC.

Du point de vue des données sexo-spécifiques notamment s'agissant de la présence des femmes en tant que membres de bureaux de vote, il a été noté ce qui suit :

- Dans une proportion de 13,9% des bureaux de vote, le président est une femme.
- Dans 38,9% le secrétaire du bureau est une femme
- Dans 33,3% des bureaux observés l'assesseur est de sexe féminin
- Dans 13% des bureaux de vote couverts par les observateurs du GRADEC, aucun membre n'est de sexe féminin.

Par ailleurs :

- Les lieux de vote sont jugés accessibles par les observateurs dans la totalité des bureaux de vote
- Les personnes âgées, les femmes enceintes et les personnes à mobilité réduite ont bénéficié d'un dispositif particulier de support dans 64% des lieux de vote observés
- Dans 100% des bureaux de vote, l'urne a été publiquement vérifiée avant le démarrage du vote
- Dans 98% des bureaux de vote, les observateurs ont estimé que l'urne n'était pas scellée
- Les coalitions les plus représentées dans les bureaux de vote sont respectivement *Benno Bokk Yaakaar* et *Yewwi Askan Wi*.

- **S'agissant du déroulement**

- Le matériel électoral est présent dans la quasi-totalité des bureaux de vote couverts. En effet, l'absence du matériel d'éclairage qui était notée comme manquant dans une proportion importante au démarrage a été corrigé au cours du déroulement des opérations de vote à la mi-journée.

- Les procédures, dans l'ensemble ont été scrupuleusement respectées. En effet :
 - Dans 92,7% des bureaux de vote, la tâche d'encre est vérifiée sur le doigt de l'électeur avant le vote
 - Dans 100% des bureaux de vote, vérification est faite de la présence de l'électeur sur la liste d'émargement, l'électeur a émargé sur la liste, a présenté sa carte d'électeur.
 - Dans 100% des lieux de vote, les forces de l'ordre y sont présentes.
 - Le silence électoral est respecté dans 98,7% des bureaux de vote, en d'autres termes, dans une proportion de 1,3% des lieux de vote, il y a eu des tentatives d'influence de l'électeur.
 - Dans 97,1% des bureaux de vote, le secret du vote est garanti
 - Dans 99,3% des bureaux de vote, l'électeur a introduit son doigt dans l'encre indélébile après son vote.

De la clôture du scrutin, il a été noté ce qui suit :

La représentation des coalitions au sein des bureaux de vote, relevée durant le déroulement s'est confirmée : les coalitions BBY et YAW sont les plus représentées dans les bureaux de vote avec un taux respectif de 100% et 92,6%.

S'agissant du dépouillement, les observateurs de la mission jugent :

- Dans une proportion de 100% : les rapports corrects entre membres de bureau de vote et électeurs, les rapports corrects entre membres des bureaux de vote et les représentants de candidats, les électeurs connaissent les procédures de vote, les membres des bureaux de vote maîtrisent les procédures de vote, la sécurité a été assurée durant le scrutin.
- Dans une proportion de 85%, aucun incident ne s'est produit dans les lieux de vote, faisant ainsi que les forces de sécurité n'ont pas été réquisitionnées dans les 83% des bureaux de votes couverts par les observateurs du GRADEC.

Tout au long du scrutin, toutefois quelques incidents mineurs ont été remontés, mais n'ont persisté du fait des bonnes dispositions des autorités à les corriger avec célérité et promptitude. On peut en citer :

- Campagne déguisée dans quelques centres de vote ayant perturbé un moment le vote
- Altercations entre militants de coalitions
- Confusion de liste d'émargement
- Dispute entre électeurs et membres de bureau de vote
- Différence entre le numéro du figurant sur la carte d'électeur et celui figurant sur la liste d'émargement
- Altercation entre un électeur et les forces de l'ordre pour refus de présenter sa carte d'électeur à l'entrée du lieu de vote

Appréciation globale du processus

Les observateurs du GRADEC jugent le scrutin :

- Très satisfaisant à 14,8%
- Satisfaisant à 72,2%
- Assez satisfaisant à 13%

RECOMMANDATIONS

La mission d'observation électorale du GRADEC formule les recommandations suivantes :

A L'ÉTAT

- Entamer une profonde revue du code électoral dès la fin du processus en changeant les formats et sur une base plus inclusive
- Revenir au schéma d'un découplage de la carte d'électeur et de la carte nationale d'identité

A LA CENA ET À L'ADMINISTRATION ÉLECTORALE

- Poursuivre la gestion et la supervision du processus qui suit toujours son cours jusqu'à la proclamation définitive des résultats
- Mettre en œuvre l'approche du cycle électoral consistant à évaluer le processus et à planifier les prochaines étapes
- Faire l'effort de désagréger toutes les informations se rapportant aux électeurs sur une base sexo-spécifique
- Associer les médias privés dans l'information, la communication et la sensibilisation relatives à toutes les étapes du processus électoral
- Dématérialiser certaines procédures du processus électoral pour faciliter une plus grande participation des citoyens et rendre effectif le principe de l'accès, essentiel à un déroulement qualitatif du processus électoral
- Mettre à profit les nouvelles technologies pour faciliter l'inscription des électeurs, le retrait des cartes d'électeur, etc.
- Confier la gestion du fichier électoral à une structure autonome
- Explorer la possibilité d'une production instantanée des cartes d'électeur, au moment de l'enrôlement sur les listes électorales
- Permettre aux acteurs engagés dans la compétition d'avoir un moyen de contrôle du fichier et de pouvoir accéder au logiciel d'application du système de parrainage
- Revoir les modalités du parrainage dans sa forme actuelle

À L'INSTANCE CHARGÉE DU CONTENTIEUX ÉLECTORAL

- De traiter les recours, le cas échéant, avec objectivité et rigueur

AUX PARTIS POLITIQUES

- Procéder à un recentrage relatif à leurs missions originelles
- Contribuer aux activités d'information, de communication et de sensibilisation des électeurs notamment en période électorale
- Renforcer l'expertise électorale au sein de leurs rangs et maîtriser les contours de la matière électorale en générale et de la loi électorale
- S'interdire de proclamer les résultats avant les institutions qui sont habilitées à le faire
- S'engager à respecter les résultats ou à emprunter les voies de recours en cas de contentieux

AUX MEDIAS

- D'informer juste et vrai dans le respect de l'éthique et de la déontologie

AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

- Développer tout au long du processus des contenus programmatiques de renforcement de la citoyenneté
- Poursuivre les programmes d'observation et de monitoring durant la phase post – électorale

Le GRADEC :

- remercie l'administration électorale pour la facilitation dans l'obtention des titres d'accréditation,
- encourage les acteurs et parties prenantes au processus politique pour la poursuite des efforts de renforcement de notre projet démocratique,
- félicite et exprime sa gratitude à la totalité de ses observateurs pour leur engagement et leur professionnalisme, en particulier aux coordonnateurs techniques de la plateforme ainsi que le WANEP Sénégal pour sa collaboration dans un esprit de synergie d'actions entre organisations de la société civile.

Le GRADEC remercie vivement l'Ambassade du Canada, à travers le Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL) pour l'appui financier accordé au GRADEC depuis 2019.

Nos remerciements à tous les collaborateurs, membres de la Cellule de veille pour le support et l'accompagnement.

Fait à Dakar, le 1^{er} Aout 2022
Le Président de la Mission du GRADEC